Essertines, le 28 octobre 2020

Conseil communal

AVIS AU PUBLIC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Dans sa séance du 26 octobre 2020, le Conseil communal a procédé aux actes suivants :

- 1. Adopté le PV de la séance du 14 septembre 2020.
- 2. Approuvé le préavis sur l'arrêté d'imposition 2021 tel que présenté par la municipalité avec un taux communal maintenu à 73% de l'impôt cantonal de base.
- 3. Accepté la tenue à huis clos du conseil du 14 décembre 2020.

Avec nos compliments.

Au nom du Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon :

Philippe Moccand

Le Président :

La Secrétaire :

Lauriane Chuard